

communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 17 janvier 2014

**ÉLECTIONS PARTIELLES PROVINCIALES
CIRCONSCRIPTIONS D'ARTHUR-VIRDEN ET DE MORRIS — LE MARDI 28 JANVIER
LES CENTRES DE SCRUTIN PAR ANTICIPATION SERONT OUVERTS
PENDANT HUIT JOURS**

Le jour du scrutin pour les élections partielles d'Arthur-Virden et de Morris est le mardi 28 janvier. Les électeurs admissibles peuvent cependant, s'ils le désirent, voter par anticipation à partir de demain, le samedi 18 janvier jusqu'au samedi 25 janvier.

Les centres de scrutin par anticipation seront ouverts de 8 h et 20 h, sauf le dimanche où ils seront ouverts de midi à 18 h.

Le scrutin par anticipation pour Arthur-Virden se déroulera dans les lieux suivants :

Lieu :	Adresse :	Dates :
Bureau du directeur du scrutin	590 rue Wellington Est, Virden	du samedi 18 janvier au samedi 25 janvier
Boissevain Town Office	420 Railway Sud, Boissevain	le samedi 18 janvier
Golden Age Centre	55 rue Summit, Melita	le samedi 18 janvier
Deloraine Town Office	102 rue Broadway Sud, Deloraine	le lundi 20 janvier
RM of Albert Office	14 rue Morris, Tilston	le lundi 20 janvier
McAuley Fun Club	214 rue Qu'Apelle, McAuley	le mardi 21 janvier
Oak Lake Community Centre	474 rue Railway Nord, Oak Lake	le mardi 21 janvier
Elkhorn Legion Hall	4 av. Richhill, Elkhorn	le mardi 21 janvier
Lyleton Community Hall	16 rue Souris, Lyleton	le mercredi 22 janvier
Hartney Centennial Centre	119 rue Railway Est, Hartney	le mercredi 22 janvier
Miniota Community Hall	568 chem. Miniota, Miniota	le jeudi 23 janvier
Al-Res-Tone-Drop-In Centre	309 av. 2e, Reston	le jeudi 23 janvier
Waskada Legion Hall	35 av. Railway, Waskada	le vendredi 24 janvier
Hamiota Town Office	75 av. Maple Est., Hamiota	le samedi 25 janvier

Le scrutin par anticipation pour Morris se déroulera dans les lieux suivants :

Lieu :	Adresse :	Dates :
Bureau du directeur du scrutin	Unit 1, 49 rue Principale, La Salle	du samedi 18 janvier au samedi 25 janvier
Brunkild Memorial Recreation Centre	10, route 305, Brunkild	le lundi 20 janvier
Southern Manitoba Convention Centre	380, rue Main, Morris	le lundi 20 janvier et le mardi janvier 21
Starbuck Community Hall	25 rue Main, Starbuck	le mardi 21 janvier
Niverville Heritage Centre	111 av. 2e Sud, Niverville	le mardi 21 janvier et le mercredi 22 janvier
Rosenort Heritage Centre	14, croissant Spruce, Rosenort	le mercredi 22 janvier
Headingley Community Centre	5353 av. Portage, Headingley	le mercredi 22 janvier et le jeudi 23 janvier
Elie Community Club	23, rue Main Est, Elie	le vendredi 24 janvier

Les résidents des circonscriptions électorales provinciales d'Arthur-Virden et de Morris ont le droit de voter à condition :

- d'avoir la citoyenneté canadienne;
- d'avoir 18 ans au plus tard le jour du scrutin;
- d'avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

Pendant le scrutin par anticipation, les électeurs devront présenter une carte-photo d'identité délivrée par le gouvernement, comme un permis de conduire, ou deux autres pièces d'identité pouvant ensemble confirmer leur identité. Il est également conseillé de se munir de son certificat d'inscription.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Pour plus de renseignements :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca